

SENSIBILISATION DES SALARIÉS

FOR05 – Sensibilisation des salariés au travail sur écran (TSE)

Contexte

Si la situation de travail n'est pas adaptée, le travail sur écran peut-être à l'origine d'effets sur la santé tels que fatigue visuelle, troubles musculosquelettiques (TMS) et stress.

Pour prévenir et limiter les effets sur la santé liés au travail sur écran, il convient d'être vigilant à l'aménagement et à l'implantation des postes de travail, au choix du matériel, à l'affichage des informations à l'écran mais aussi au contenu et à l'organisation des tâches de travail. De plus, le travail de bureau est souvent associé à des enjeux de sédentarité qu'il est nécessaire d'aborder avec les salariés.

Objectifs pédagogiques

- **Sensibiliser les salariés aux risques professionnels liés au travail sur écran**
- **Rendre acteurs les salariés de la démarche de prévention**

Prérequis

Pour suivre cette sensibilisation, l'entreprise doit avoir formalisé ou amorcé une démarche d'évaluation des risques professionnels (DUERP). A défaut, vous pouvez bénéficier des accompagnements [ACC01](#), [ACC02](#).



Informations : 04 92 90 95 15



Inscription : prevention@ametra06.org



Coût

Prestation comprise dans la cotisation dans la limite d'1 action de prévention primaire tous les 4 ans pour l'adhérent / Offre complémentaire sur devis au-delà



Durée

2 à 3h



Lieu

Sur le site de l'entreprise ou dans les locaux de l'AMETRA06 par session de 5 à 8 salariés



Publics concernés

Salariés volontaires

Contenus

La formation est composée de parties théoriques et pratiques :

- Les principales pathologies liées au travail sur écran (fatigue visuelle, troubles musculosquelettiques, stress)
- Les bonnes pratiques de prévention concernant :
 - Les espaces de travail (ambiances thermiques, sonores et visuelles)
 - Le matériel (écran/multi-écrans, clavier, souris, imprimante, siège, repose-pieds, rangements...)
 - L'organisation générale et individuelle
 - La sédentarité au travail
- Mise en situation et cas pratiques sur un ou deux postes de l'entreprise. Attention, cette formation n'a pas pour but d'aménager l'ensemble des postes de travail de chaque participant à la formation. Pour cela, il existe l'accompagnement suivant : [ACC03](#)